

ÉCRIT en 2009... mais toujours d'actualité !

TOUCHE PAS A MA COMMUNE !

Réflexions de chefs d'entreprises

Principe de Subsidiarité ou Multilatéralisme...

Responsabilité ou Confiance

juillet 2009
relu périodiquement

LA SUBSIDIARITÉ EST UN DROIT IMPRESCRIPTIBLE que chacun possède de réaliser soi-même, ce qu'il peut faire par ses propres moyens et de sa seule initiative. L'autorité supérieure responsable n'intervient que pour venir en aide à quiconque le demande. Bien entendu, elle doit contrôler, orienter, suggérer, etc. Ce principe évite les blocages, valorise et responsabilise chacun : il est source de fécondité, d'harmonie et d'économie.

LE MULTILATÉRALISME EST UNE DÉMARCHE POLITIQUE visant à encourager la coopération et à accroître l'interdépendance entre organisations. Paré de vertus, il est présenté aujourd'hui comme une méthode privilégiée pour la conduite des affaires.

Ces deux principes « s'entrechoquent » dans les esprits

La classe politique a la fâcheuse tendance, quand il s'agit de concevoir les modes de gouvernance de constructions nouvelles - par exemple européenne - à inverser le sens du fonctionnement de la subsidiarité, de telle sorte que l'échelon supérieur décide et impose en lieu et place de l'échelon inférieur qui subit. Insensiblement, de cette façon, on s'approche du multilatéralisme

. Ce dernier, s'il est erronément mis en œuvre, se manifeste par le « "bureaucratisme » qui, pratiqué à l'excès, devient une sorte de « dirigisme » qu'il soit économique ou politique.

Dans l'acceptation positive du terme « **Multilatéralisme** », je me rallie au propos d'Edmund BURKE :
« Ne peuvent agir avec fruit ceux qui n'agissent pas de concert ; ne peuvent agir de concert ceux qui n'agissent pas en confiance : ne peuvent agir en confiance ceux qui ne sont pas liés par des opinions communes, des affections communes et des intérêts communs »

. L'action concertée améliore indéniablement l'efficacité politique, la coopération est facilitée par la présence de références communes ou de soucis communs.

Favoriser ce qui s'oppose à l'**unilatéralisme** ou au **bilatéralisme** est chose bonne. Cependant, le multilatéralisme bien compris présente quelques désavantages comme nécessité de consultations permanentes, coûteuses en temps et argent. Il oblige à une durée nécessaire aux débats, engendrée, bien souvent, par une complexité des procédures amenant à la décision. Plus le nombre d'acteurs dans l'organisation est important, plus le risque d'échec est présent. au profit du multilatéralisme on apprécie la prise en compte représentative des intérêts des parties concernées, de taille aussi modeste soit-elle. Les bénéfices qu'on peut en retirer sont

évidents : ce mode se pérennise à tous niveaux dont local et communautaire.

On pressent le péril que court la commune et ce, d'autant qu'elle est plus petite, face à des "accapareurs" du pouvoir qui en ont fait leurs fonds de commerce. C'est ainsi qu'on voit s'agiter les partisans effrénés du "regroupement" pour que certaines collectivités locales rivalisent, en raison d'une taille conséquente, avec les mégapoles européennes voisines. Dans le discours, paradoxalement, **une majorité d'entre eux omet de mettre en avant les économies d'échelle** . N'y en aurait-il pas ?

S'agissant de **subsidiarité**, l'étage supérieur la sert... puisqu'en position de prestataire, ce qui ne peut satisfaire les tenants du pouvoir qui veulent reprendre la main. Appartenant au monde politique, également au monde économique, leurs déclarations tapageuses, assurées, égocentriques sont suspectes de goût du gigantisme et de rejet de la juste mesure.

Au niveau des collectivités locales, de nos communes donc, on assume des responsabilités de différentes natures, dites "compétences générales" selon le principe de "libre administration". Faut-il supprimer cette liberté, au nom d'un mode de gouvernance qui sied à certains ?

Constatons que l'administré, rencontrant une difficulté dans un domaine précis, s'adresse directement à son maire, sans chercher à savoir si la commune en détient la compétence correspondante. Il ne court pas spontanément vers l'autorité supérieure qui détient de fait, la réponse ou la solution. Ce réflexe témoigne d'un attachement profond, ancien, sûrement affectif pour une relation privilégiée de l'administré avec son administration de proximité. Quelques "grincheux" n'ont jamais cessé de brocarder le nombre de communes que compte la France, évoquant des coûts de fonctionnement pharaoniques, finalement à charge du contribuable et allant jusqu'à suggérer disparition et fusion.

Quelle erreur ce serait de tailler dans un des seuls modes physiques de communication autres que le téléphone ou le Net.

Bien évidemment, il faut faciliter des synergies de moyens sur des compétences particulières, majoritairement demandées par les partenaires. Bien évidemment, il faut faciliter le référendum d'initiative locale pour se prononcer sur des projets de fusion, notamment de communes géographiquement proches de petites tailles, si petites qu'elles en deviennent ingérables.

Nous sommes fermement opposés aux agitations qui entourent la création et la croissance de grandes métropoles. Souvent, l'intention vise le développement économique au détriment du bien-être humain. Quelques tenants de l'option feignent d'ignorer le "small is beautiful". Il est vrai que leur culture politique ou leur passé économique, les poussent plutôt vers le gigantisme, la globalisation, la mondialisation. Mais encore faut-il demeurer modeste... quand on sait la difficulté qu'il y a à bâtir l'eurorégion qui bute sur les divergences entre flamands et wallons qui s'étripent sur des choix d'hommes.

Laissons la commune aux mains de gestionnaires, de personnes dévouées, de proximité. Approuvons les choix des électeurs qui désignent le plus souvent des "gestionnaires" qui peuvent être à d'autres niveaux et ailleurs, des "politiques" contestés. Que le mandat municipal demeure l'école du Bien Commun où l'on apprend à définir et mener une "Politique". Que l'élu, jeune ou moins jeune, y fasse ses preuves avant de voler plus haut, laissant, une fois l'expérience acquise, la place à de jeunes élus (voir durée et cumul des mandats).

Certes, on peut et il faut toujours améliorer l'existant. Rechercher les économies d'échelle, donc les freins à l'inflation des budgets, maintenir un cadre harmonieux aux relations sociales est la raison d'être des EPCI. Leur taille est un critère hors sujet. Qu'elles évitent de tomber dans le piège du "bureaucratisme" que leur tend les partisans du multilatéralisme local et qu'elles se rapprochent des administrés !

Quant aux **Conseils Généraux...** c'est une autre affaire où la subsidiarité se cherche et ne se trouve pas à coup sûr !

François DEBOOSERE
Président--Fondateur de l'ODIS